

AVENANT N° 41 DU 16 FEVRIER 2012 A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES COMMERCES ET SERVICES DE L'AUDIOVISUEL, DE L'ELECTRONIQUE ET DE L'EQUIPEMENT MENAGER RELATIF AUX REMUNERATIONS

Entre :

- **La Fédération du Commerce et Services de l'Electrodomestique et du Multimédia (FENACEREM)**
2, Rue Gabriel LAUMAIN– 75010 PARIS
- **La Fédération Nationale des Professionnels indépendants de l'Electricité et de l'Electronique (FEDELEC)**
1 Place Uranie– 94345 JOINVILLE LE PONT Cedex

d'une part,

et

- **La Fédération des Services C.F.D.T.**
Tour Essor – 14, rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX
- **La Fédération Nationale de l'encadrement, du Commerce et des Services C.F.E.-C.G.C.**
9, rue de Rocroy – 75010 PARIS CEDEX
- **La Fédération des employés et cadres CGT-FO**
28 Rue des Petits Hôtels - 75010 PARIS
- **La Fédération Commerces, Services et Forces de Vente CSFV-CFTC**
34 Quai de la Loire – 75019 PARIS
- **La Fédération du Commerce et des services CGT**
Case n° 425 – 93514 MONTREUIL CEDEX

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Les partenaires sociaux de la branche soulignent l'importance qu'ils portent sur la résorption des inégalités entre les hommes et les femmes en rappelant aux entreprises qu'elles doivent mettre en œuvre les mesures de rattrapage tendant à remédier aux inégalités constatées en matière d'écarts de rémunération, entre les hommes et les femmes.

Ils souhaitent également rappeler le principe de l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès à la formation professionnelle et à la promotion professionnelle dans des niveaux et catégories supérieurs mieux rémunérés.

Ils précisent que les dispositions ci-après doivent être mises en œuvre en stricte conformité avec les principes d'égalité professionnelle.

Article 1^{er} – Dispositions applicables à compter du 1^{er} Avril 2012

Les minima conventionnels des salariés de la branche sont revalorisés, à compter du 1^{er} Avril 2012, dans les conditions définies ci-après.

**SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS MENSUELS DES OUVRIERS,
EMPLOYES, AGENTS DE MAITRISE
Base mensuelle de 151,67 heures**

NIVEAU	ECHELON	MENSUEL
I	1	1400,54 € 9,23 €
	2	1405,34 € 9,27 €
	3	1414,97 € 9,33 €
II	1	1448,99 € 9,55 €
	2	1485,84 € 9,80 €
	3	1522,65 € 10,04 €
III	1	1559,49 € 10,28 €
	2	1596,31 € 10,52 €
	3	1633,13 € 10,77 €
IV	1	1685,98 € 11,12 €
	2	1887,70 € 12,45 €
	3	2087,85 € 13,77 €

SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS DES CADRES
Base mensuelle de 151,67 heures

POSITION	SALAIRES
I	24 769,98 € annuel 1 898,08 € mensuel
II	30 935,21 € annuel 2 370,51 € mensuel
III	36 977,66 € annuel 2 833,54 € mensuel
IV	43 006,48 € annuel 3 295,52 € mensuel

Article 2 - Champ d'application et entrée en vigueur

Le champ d'application du présent avenant est identique à celui de la Convention Collective Nationale des Commerces et Services de l'Audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager du 26 Novembre 1992. Il entrera en vigueur à compter du 1^{er} Avril 2012.

Article 3 - Adhésion

Toute organisation syndicale représentative non signataire du présent accord pourra y adhérer par simple déclaration auprès de l'organisme compétent. Elle devra également aviser, par lettre recommandée, toutes les organisations signataires.

Article 4 - Dépôt et Extension

Le présent avenant sera fait en un nombre suffisant d'exemplaires pour être remis à chacune des parties contractantes et déposé auprès de la Direction Générale du Travail et du Secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris, dans les conditions prévues par le Code du Travail, en vue de son extension. Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Paris, le 16 février 2012.

Pour les Organisations Patronales :

**LA FEDERATION NATIONALE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS DE
L'ELECTRICITE ET DE L'ELECTRONIQUE (FEDELEC)**
Jean-Louis BOSSARD

**LA FEDERATION DU COMMERCE ET SERVICES DE L'ELECTRODOMESTIQUE ET DU
MULTIMEDIA (FENACEREM)**
Jacques CRESCENZO

POUR LES ORGANISATIONS SALARIALES :

LA FEDERATION DES SERVICES C.F.D.T.

Elisabeth REAUDIN

**LA FEDERATION NATIONALE DE L'ENCADREMENT, DU COMMERCE ET DES SERVICES
CFE/CGC**

René ROCHE

Par délégation Jean-Claude GODET

LA FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES CGT-FO

Françoise NICOLETTA

LA FEDERATION CSFV/CFTC

Gérard PIÉCHOWIAK

LA FEDERATION DU COMMERCE ET DES SERVICES CGT

Franck SIRGO